

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 MARS 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire, a pris les décisions suivantes :

DELIBERATION ANNULANT LA REVISION ALLEGEE N°2 DU PLU

Annulation de la révision allégée n°2 du PLU, arrêtée par délibération du 17 novembre 2020 en raison du refus de la dérogation à l'urbanisation limitée.

DELIBERATION PRESCRIVANT UNE MODIFICATION DE PLU

Décide d'engager une procédure de modification du PLU, conformément aux dispositions des articles L153-41 et suivants du code de l'urbanisme : une modification de droit commun.

Il convient d'apporter des adaptations au PLU communal incluant les points suivants :

- le secteur de Pralong et la mise en place d'Intermarché sur les emprises des Ets Souchon,
- le secteur Pralong, zone Ueq, à vocation d'équipement
- le secteur Jean Boyer bas de l'église pour de l'habitat groupé,
- le secteur centre bourg sur 4 îlots,
- le secteur ZA Grandes Terres, zone AUF, les principes.

Prend acte de la décision du Maire de signer un contrat concernant la modification du PLU avec le Bureau d'études OXYRIA 42470 FOURNEAUX d'un montant de 3 990 €.HT soit 4 788 €.TTC.

Sollicite de l'État, pour les dépenses liées à la modification de PLU, une dotation, conformément à l'article L132-15 du code de l'urbanisme.

Dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré : article 202 opération 109.

Conformément à l'article L 153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification sera notifié avant l'ouverture de l'enquête publique à :

- Mme la Préfète
- M. le Président du Conseil Régional
- M. le Président du Conseil Général
- M. le Président de la CCI
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture
- M. le Président de la Chambre des Métiers
- M. le Président de la Communauté de Communes compétente en matière de Programme Local de l'Habitat (PLHI)
- M. le Président du SCOT du Roannais
- M. le Président de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles.
- M. le Directeur de l'Institut National de l'Origine et de la qualité.

RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC « BOULES »

Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "renouvellement "boules" (4^{ème} et dernière tranche), étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Transforme deux postes d'Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe en poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe à temps complet, sous réserve d'un avis favorable du Comité Technique Paritaire.

SUBVENTION SOLIDARITE ENVERS LE PEUPLE UKRAINIEN

Accorde une subvention exceptionnelle 1 € par habitant soit 1 652 €, pour financer le futur accueil des réfugiés ukrainiens via le CCAS de ROANNE.

REMBOURSEMENT D'UN ACHAT

Remboursement à Mme Marine GROLIER, Cheffe de Projet Petites Villes de Demain l'achat d'un adaptateur de 19.99 €.

DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal par délibération du 26 mai 2020, à savoir :

- Décision du 26/01/2022: Marché de Maîtrise d'œuvre Restauration de l'une des tours des remparts

- Décision du 01/03/2022 : Marché de travaux Restauration de l'une des tours des remparts

- Décision du 18/02/2022 : Signature d'un contrat de location-gérance du fonds de commerce de camping Commune ST GERMAIN LAVAL/ Société CAMPAIX

Elles n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES DES 10 ET 24 AVRIL 2022

Préparation du Bureau de vote